

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents

D'Associations de Pétanque et de Jeu Provençal

Du Comité Départemental de l'Hérault F.F.P.J.P

Le CRES, le 03 Janvier 2023

Mesdames et Messieurs chères Amies, chers Amis

Tout d'abord, le Comité Départemental de l'Hérault vous souhaite une belle et heureuse année et surtout la santé qui va permettre à vos joueurs et certains d'entre vous de participer à la saison 2023 de Pétanque et de Jeu Provençal.

Dans ce cadre, nous vous demandons de nous transmettre l'acte de candidature (envoyé en pièce jointe) d'une ou plusieurs équipes de votre club au Championnat des Clubs Jeu Provençal 2023, de nous signaler si vous pouvez recevoir en sachant qu'il va vous falloir 3 jeux de 25 mètres de long sur 4 mètres de large.

Ce championnat se déroulera sur la base du règlement régional du CRC Jeu Provençal et du règlement intérieur départemental qui vous est adressé en pièce jointe. Sachez que les 3 doublettes se dérouleront en 11 points ou en 1 heure 30 plus 2 mènes si vous n'avez pas atteint entre temps les 11 points et les 2 triplettes en 11 points ou 1 heure 45 plus 2 mènes (même scénario que pour les doublettes).

Après le recensement des équipes qui se terminera le Dimanche 26 Février 2023, nous vous adresserons le tirage au sort pour disputer votre premier tour et toutes les modalités réglementaires de ce championnat qui sera l'une de nos priorités à l'instar du CDC Pétanque.

Chaque club ne pourra pas inscrire plus de trois équipes.

Les clubs recevant se chargeront d'adresser toutes les feuilles de Match dans les quarante huit heures maximum après la fin de chaque journée. Dans le cas contraire, les deux équipes seront pénalisées comme le prévoit le règlement.

Trois journées constitueront la phase éliminatoire de groupe. Après chaque journée, un tirage au sort sera à nouveau effectué pour la prochaine journée. A l'issue de ces trois journées, un classement sera établi pour chaque groupe. Les quatre premiers de chaque groupe seront qualifiés. (Calendrier en pièce jointe)

La Finale se déroulera le 23 et 24 Septembre 2023 aux Cheminots de SETE.

Le comité de suivi de cette compétition sera présidé par M. Jean Pierre PREGET.

Afin de préparer au mieux ce championnat, cet acte de candidature et l'ensemble des pièces demandées (Acte de Candidature, fiche d'équipe, règlement CDC 2023 signé par le président et le Capitaine d'équipe et un chèque de 30€ par équipe au nom du CD 34/FFPJP) devront nous être retournés avant le 26 Février 2023 (Dernier Délai) au secrétariat administratif à l'intention d'Yves VITOU, secrétaire adjoint, au Comité Départemental de L'Hérault à l'adresse suivante : Comité départemental, 2 Place Jean Jaurès 34920 LE CRES ou par mail : ffpipcd34@wanadoo.fr.

Pour toutes précisions supplémentaires veuillez contacter M. RUIZ Thierry ou M. PREGET Jean-Pierre

Nous espérons répondre à vos attentes et vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, en l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Président du CD34

Jean-Paul RIGAUD

Le Secrétaire

Claude LOUIS

Le Trésorier

Francis BALLESTER

Le Président de la Commission

Thierry RUIZ